

Arrêté n°2022 - 3431

**Autorisant la manifestation «Chanté Nwel du quartier n°3 »,rue du Château d'eau
à Mare-Gaillard**

Le vendredi 23 décembre 2022

Le Maire de la Commune du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5 ;

Vu le Code Pénal l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code des Assurances ;

Considérant la demande en date du 21 décembre 2022 présentée par la Direction de Cabinet de la Ville du Gosier et l'adjoint de quartier n°3 en vue de l'organisation de la manifestation "Chanté Nwel du quartier n°3", rue du Château d'eau à Mare-Gaillard, le vendredi 23 décembre 2022 ;

Considérant les garanties présentées par la direction organisatrice dans le dossier de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre la sécurité des manifestants et de la population ;

ARRETE

Article 1 - Autorise la manifestation « Chanté Nwel du quartier n°3», rue du Château d'eau à Mare-Gaillard, **le vendredi 23 décembre 2022, de 19h à 02h du matin.**

Article 2 - L'organisateur devra respecter les horaires définis comme indiqué à l'article 1 et conformément au dossier de sécurité.

Article 3 - Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des biens et des personnes selon les dispositions prévues dans le dossier de sécurité, à savoir :

- La mise en pré-alerte du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 4 - L'effectif du public estimé est de 200 personnes.

Article 5 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 6 - Le présent arrêté est notifié au service organisateur La Direction du Cabinet, à Madame France-Enna URBINO Adjoint de quartier n°3. Une ampliation sera transmise, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le 23 décembre 2022

Le Maire,

Cédric CORNET